



Dijon, mercredi 13 mai 2020

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2020/02010

Pris en application :

Code des transports

Risque pour la sécurité publique**Mesures liées à la circulation du COVID-19
ACTIVITES TOURISTIQUES et de PLAISANCE****Arrêt de navigation****- à partir du 11/05/2020 à 09:00 au 29/05/2020 à 09:00**

- o **Canal de Briare**
entre les pk 0,000 et pk 56,769
- o **Canal de Briare, embranchement de l'ancien canal**
entre les pk 0,000 et pk 2,634

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés que la réouverture des ouvrages nécessaires à la navigation touristique et de plaisance sur le canal de Briare est programmée à ce stade au 29 mai 2020. VNF met tout en oeuvre pour viser cette date qui comprend le délai de remise en service nécessaire avant la réouverture de ce canal.

Dans le cadre des mesures gouvernementales prises pour lutter contre l'épidémie du coronavirus, et suite à la publication du décret n°2020-548 du 11 mai 2020, la navigation de plaisance et les activités nautiques sont également interdites à l'intérieur d'un même bief et sur plans d'eau (barrages-réservoirs). Cette décision peut évoluer au vu des décisions prises par les représentants de l'Etat territorialement compétents. A ce jour, aucun arrêté préfectoral autorisant ces activités n'a été porté à la connaissance de VNF.

INFORMATION :

Service à contacter (par mail uniquement) : dt.centrebourgogne@vnf.fr

Service(s) à contacter :Direction territoriale Centre-Bourgogne, Chemin Jacques de Baerze, CS 36229, 21062 DIJON CEDEX
Tél : 03.45.34.13.00 - Fax : 03.45.34.12.99**Date limite d'affichage :**

30/05/2020

Adjoint(e)

Signé

Christelle BERNES CABANNE